

Regards sur Anjou

Novembre 2019 / Volume 46, numéro 9

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

MESSAGE DE LUIS MIRANDA

DES RÉPONSES POUR GUIDER NOTRE RÉFLEXION



SONDAGE

ANJOU, UNE PLACE AGRÉABLE POUR VIVRE

L'arrondissement d'Anjou profite d'une belle réputation pour ce qui est de la qualité de vie. En effet, il ressort du sondage qu'Anjou est un endroit où les gens aiment vivre, car **8 répondants sur 10** ont choisi d'y habiter justement pour cette raison. Les personnes qui décident de venir s'installer à Anjou le font pour longtemps puisqu'une proportion similaire d'Angevins résident dans l'arrondissement depuis plus de 10 ans. (Voir suite page 5.)



Anjou-sur-le-Lac

LES RAISONS D'HABITER À ANJOU



NOTE : La somme des proportions peut excéder 100 % puisque les répondants pouvaient donner plus d'une réponse.

LA DURÉE DE RÉSIDENCE À ANJOU



Dans le présent *Regards sur Anjou*, nous vous présentons les résultats du sondage réalisé en mai dernier auprès de la population angevine. Je tiens d'ailleurs à remercier toutes les personnes qui ont répondu à ce questionnaire. Les réponses que vous avez fournies nous guideront dans notre réflexion et notre prise de décision pour que nous puissions orienter au mieux les actions de l'arrondissement.

Les résultats ont notamment mis en lumière le fait que les gens décident de s'installer à Anjou principalement pour la qualité de vie. En effet, Anjou est un endroit où il fait bon vivre et les chiffres le prouvent. L'arrondissement met tout en œuvre pour vous offrir un milieu de vie où toute la famille peut s'épanouir à son rythme. Les citoyennes et les citoyens d'Anjou se disent également satisfaits des services offerts par l'arrondissement, que ce soit en matière de culture, de sports et de loisirs, mais aussi relativement au système de collecte des matières résiduelles, au déneigement et à l'entretien des parcs, entre autres.

Vous nous avez également fait savoir que vous souhaitiez que l'arrondissement travaille sur un modèle d'affaires pour la maison de la culture qui soit adapté à la réalité de la population angevine. Dès que nous aurons évalué les différentes options, nous vous ferons part de la meilleure.

Nous retenons aussi les deux priorités pour lesquelles vous demandez à l'arrondissement de poser des actions, soit la mobilité urbaine et l'environnement. Ces préoccupations feront assurément partie de nos réflexions.

D'ici quelques semaines, l'hiver cognera à nos portes avec son lot d'intempéries. Nos équipes se tiennent prêtes à intervenir pour rendre vos déplacements sécuritaires à travers tout le territoire d'Anjou, que ce soit à pied, à vélo ou en auto. Nous vous demandons également de respecter certaines consignes quant au stationnement et au déblaiement de la neige tombée sur votre terrain, entre autres, pour ne pas nuire au bon déroulement des opérations de déneigement. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Je demeure à votre disposition pour répondre à vos questions ou discuter avec vous de sujets touchant la vie municipale. N'hésitez pas à me joindre au 514 493-8010.

Luis Miranda

Maire d'arrondissement et
conseiller de la Ville de Montréal

VOS ÉLUS, TOUJOURS DISPONIBLES



Luis Miranda
Maire d'arrondissement
et conseiller de la Ville
514 493-8010

Andrée Hénault
Conseiller de la Ville pour
l'arrondissement d'Anjou
514 493-8051



Richard Leblanc
Conseiller d'arrondissement
District Est
514 493-8017

Kristine Marsolais
Conseillère d'arrondissement
District Centre
514 493-8085



Lynne Shand
Conseillère d'arrondissement
District Ouest
514 493-8019

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La prochaine séance se tiendra le **mardi 5 novembre**, à 19 h, dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine.

Renseignements : 514 493-8000 ou 311

Regards sur Anjou

Regards sur Anjou est une publication de l'arrondissement d'Anjou. Ce bulletin d'information est publié et distribué gratuitement, dix fois l'an, dans tous les foyers angevins.

Réalisation et conception graphique

Lithium Marketing

Impression

Deschamps Impression

Tirage

22 235 exemplaires

Distribution

Société canadienne des postes
(Courrier de quartier)

Site Web

ville.montreal.qc.ca/anjou

Dépôt légal

2^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Copyright 2018 par l'arrondissement d'Anjou. La reproduction totale ou partielle de Regards sur Anjou est interdite, sauf sur autorisation expresse de l'arrondissement d'Anjou.



Mairie de

l'arrondissement d'Anjou

7701, boul. Louis-H.-La Fontaine

Anjou (Québec) H1K 4B9

Ouverte du lundi au vendredi,

de 8 h 30 à 16 h 30

anjou@ville.montreal.qc.ca

Accueil, information et orientation

514 493-8000 ou 311

Culture, sports, loisirs et développement social

514 493-8200

Centre communautaire d'Anjou

7800, boul. Métropolitain Est

514 493-8222

Urgence : 911

Police

Poste de quartier 46 : 514 280-0146

Appels non urgents : 514 280-2222

Travaux publics

(bris d'aqueduc et d'égout)

514 493-5130

DÉNEIGEMENT



DÉNEIGER, C'EST UNE AFFAIRE DE COLLABORATION

En ce qui concerne les opérations de déneigement, c'est la Ville de Montréal qui fixe les règles en termes de déblaiement, d'épandage de fondants ou d'abrasifs ou encore d'enlèvement de la neige. Cependant, une fois l'autorisation reçue, l'arrondissement ne ménage aucun effort pour procéder rapidement afin que l'espace public soit sécuritaire.

Nous vous demandons de respecter certaines consignes afin que toutes les opérations de déneigement se déroulent au mieux durant la saison froide.

LE STATIONNEMENT

- Lisez attentivement les panneaux de signalisation, qui réglementent le stationnement.
- Stationnez-vous correctement pour :
 - ne pas nuire aux opérations de déneigement ou aux véhicules d'urgence ;
 - ne pas subir de dommages ;
 - ne pas recevoir d'amende ;
 - ne pas prendre deux places ;
 - éviter que votre véhicule soit remorqué ;
 - permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de se déplacer plus facilement ;
 - permettre aux autres usagers de la route de mieux circuler.
- Utilisez votre cour pour stationner votre véhicule plutôt que la rue afin que d'autres automobilistes puissent s'y garer.

LA NEIGE

- S'il est tombé moins de 5 cm, déposez la neige sur votre propriété et non dans la rue.
- Si vous êtes propriétaire ou occupant d'un immeuble résidentiel de six logements et moins sans stationnement autre que les entrées de garage, vous pouvez pousser la neige ou la glace dans la rue ou sur la place publique dans un délai de 24 heures quand il est tombé plus de 5 cm.
- Seules la neige et la glace provenant de l'entrée de garage ou encore du trottoir donnant accès à l'entrée principale du bâtiment peuvent être poussées dans la rue ou sur la place publique.
- Ne poussez jamais la neige de l'autre côté de la rue ni dans la rue après le passage des équipes de déneigement.
- Par mesure de sécurité, déneigez rapidement vos balcons et vos issues de secours.

LES BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Placez vos poubelles, bacs encombrants et autres dans votre entrée et non sur le trottoir ou le banc de neige.

LA COURTOISIE

- En tout temps, veillez à déneiger sans empiéter chez le voisin et prenez soin d'orienter votre souffleuse vers votre propriété.
- Faites attention de ne pas ensevelir les véhicules garés le long du trottoir.

Votre collaboration est essentielle dans le bon déroulement des opérations de déneigement et nous vous en remercions à l'avance.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311 ou consultez le ville.montreal.qc.ca/deneigement.

RÉGLEMENTATION



CHAUFFAGE AU BOIS

La Ville de Montréal stipule dans son règlement sur l'utilisation des poêles et des foyers au bois :

- qu'il est interdit d'utiliser ce type d'appareils durant les avertissements de smog ;
- que depuis le 1^{er} octobre 2018, il est interdit d'utiliser un poêle ou un foyer au bois, sauf s'il est homologué selon la certification CSA/B415.1-10 ou EPA (émission de moins de 2,5 g de particules fines par heure) ;
- qu'il est autorisé d'utiliser ce type d'appareils lors de pannes d'électricité d'une durée de plus de trois heures.

À Montréal, le chauffage au bois représente l'une des principales causes de smog hivernal (39 %) après les transports (45 %). Outre les impacts indésirables sur l'environnement et la qualité de l'air, on reconnaît que les polluants issus de la combustion du bois ont des effets nocifs sur la santé.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

DÉNEIGEMENT



VOTRE DÉNEIGEUR A-T-IL SON PERMIS ?

Le déneigeur que vous engagez pour déblayer votre entrée et votre stationnement doit posséder un permis en règle délivré par l'arrondissement. Le numéro de permis ou le nom et le numéro de téléphone de l'entrepreneur en déneigement doivent figurer sur les poteaux qui délimitent l'aire d'enlèvement de la neige sur votre propriété.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.

DÉNEIGEMENT

TIGES DE PROTECTION

Afin de protéger vos aménagements paysagers, nous vous incitons à installer des tiges de protection le long du trottoir public entre le **1^{er} novembre et le 15 avril**. Les tiges doivent mesurer entre 1,2 m et 2 m de hauteur.

? Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311.



BUREAU DU CITOYEN

Rencontres sans rendez-vous à la mairie d'arrondissement pour discuter de tout sujet portant sur la vie municipale et présenter vos demandes et commentaires.

SAMEDI 9 NOVEMBRE

• DE 9 H À MIDI
Lynne Shand
Conseillère
d'arrondissement,
district Ouest

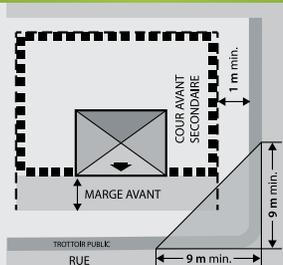


SAMEDI 23 NOVEMBRE

• DE 9 H À MIDI
Andrée Hénault
Conseiller de la Ville
pour l'arrondissement
d'Anjou



RÉGLEMENTATION



TRIANGLE DE VISIBILITÉ ET HAUTEUR DES HAIES

Pour assurer la sécurité des usagers, qu'il s'agisse des automobilistes, des cyclistes ou des piétons, aucune construction ou plantation de plus de 1 m de haut, mesurée à partir du niveau du trottoir, ne doit être installée dans le triangle de visibilité sur un terrain situé à une intersection.

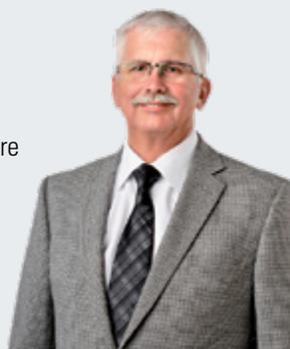
Le triangle de visibilité correspond à tout espace de forme triangulaire formé par le prolongement des lignes longeant la chaussée qui forme le terrain d'angle et mesurant chacune 9 m à partir de leur point de rencontre et dont le troisième côté est la ligne droite réunissant les extrémités des deux premiers côtés.

Le tronc des haies doit être planté à au moins 1 m du trottoir public et celles-ci ne peuvent y empiéter. Une haie doit être située à 1,5 m de toute borne-fontaine. De plus, les haies ne doivent pas excéder 1 m de haut en cour avant et 2 m dans une cour avant secondaire, latérale ou arrière.

Communiquez avec la Division des permis et inspections en composant le 514 493-5115 avant de procéder à l'installation pour respecter la réglementation en vigueur.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors de la séance du 1^{er} octobre dernier, M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement, district Est, a été nommé maire suppléant d'arrondissement pour les mois de novembre et de décembre 2019 ainsi que pour les mois de janvier et de février 2020.



RAPPEL – COLLECTES



RÉSIDUS VERTS ET ENCOMBRANTS

À noter dans vos agendas. Les deux dernières collectes de résidus verts auront lieu les **6 et 20 novembre**. Celle des encombrants est fixée au **6 novembre**.

EXTERMINATION

LES PUNAISES DE LIT

Les punaises de lit sont des insectes brunâtres visibles à l'œil nu, actifs la nuit et que l'on trouve généralement le long des coutures des matelas et des fauteuils. Elles se nourrissent du sang des humains. Leurs piqûres provoquent des démangeaisons pouvant perturber le sommeil. Pour une location, les responsabilités sont partagées entre propriétaire et locataires ou entre copropriétaires.

Si votre logement est infesté, l'exterminateur doit pouvoir y accéder. Si un autre logement que le vôtre est infesté dans l'immeuble où vous résidez, vous devez laisser l'exterminateur entrer chez vous pour vérifier que l'infestation ne vous touche pas. Tout refus est passible d'une amende.

QUE DOIT FAIRE LE LOCATAIRE ?

N'essayez pas de régler le problème. Prévenez le propriétaire afin qu'il entreprenne les démarches nécessaires. S'il ne donne pas suite à cet avis, envoyez-lui un courrier recommandé le sommant de les effectuer dans un délai d'au plus 10 jours ouvrables. À défaut d'une réponse de sa part, communiquez avec la Direction du développement du territoire, en composant le 311.

QUE DOIT FAIRE LE PROPRIÉTAIRE ?

À la réception de l'avis, le propriétaire doit entreprendre des démarches, en s'entendant au préalable avec ses locataires afin de corriger la situation. Il a l'obligation de mandater une entreprise en extermination pour éradiquer complètement les punaises de lit. Il doit aussi permettre à l'exterminateur de visiter tous les logements ainsi que les autres endroits de l'immeuble afin d'enrayer l'infestation.

Pour détecter la présence de punaises et prévenir leur apparition, deux guides sont à votre disposition. *Épinglons la punaise* pour les locataires. *Les punaises de lit : Mieux les connaître pour mieux les combattre* pour les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires d'immeubles. Ces guides sont disponibles gratuitement sur demande à la mairie d'arrondissement, dans les bureaux Accès Montréal, dans les CSSS et sur le site Internet habitermontreal.qc.ca.

Pour plus d'information, communiquez avec le bureau Accès Anjou en composant le 311 ou avec Info-Santé en composant le 811.

CONCOURS



DÉCORATIONS DE NOËL

Du 1^{er} au 15 décembre, le comité d'embellissement d'Anjou vous invite à participer au concours de décorations de Noël 2019. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire, il vous suffit de décorer la façade de votre maison et d'allumer vos décorations après 18 h pendant la durée du concours.

Les membres du comité sélectionneront les décorations les plus remarquables selon les critères suivants : originalité, apparence générale, disposition des éléments et harmonie des couleurs. Tous les citoyens ont une chance de gagner. Bonne chance à toutes et à tous !

ANIMAUX DE COMPAGNIE



MICROPUÇAGE ET STÉRILISATION OBLIGATOIRES À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2020

Si vous êtes propriétaire d'un chat ou d'un chien de plus de six mois, vous devez procéder au micropuçage et à la stérilisation de votre animal d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Le micropuçage permet d'identifier le propriétaire d'un animal perdu et d'entrer en contact avec lui rapidement, grâce à un code unique à 15 chiffres. La micropuce est fiable, durable et indolore lors de la pose. Elle ne se perd pas et reste sous la peau de l'animal toute sa vie.

Quant à la stérilisation, elle permet de contrôler le nombre d'animaux errants et de limiter les portées indésirables, qui peuvent occasionner la surpopulation des refuges et l'euthanasie.

Il existe plusieurs avantages à faire stériliser votre animal de compagnie :

- Prévenir certains problèmes de santé ;
- Éviter des comportements indésirables ;
- Diminuer la tendance aux fugues et au vagabondage en période de reproduction ;
- Réduire nettement le marquage urinaire.

Il est possible que le micropuçage ou la stérilisation soient contre-indiqués pour votre animal. Dans ce cas, votre vétérinaire doit vous remettre un avis indiquant les raisons. L'information sera alors inscrite à votre dossier.

Pour plus d'information, consultez le site montreal.ca, dans la section « Animaux domestiques ».

CONCOURS MAISONS FLEURIES 2019



FÉLICITATIONS AUX GAGNANTES ET AUX GAGNANTS!

Le 26 septembre dernier, les gagnants du concours Maisons fleuries 2019 ont été honorés lors d'une soirée où étaient également présents M. Luis Miranda, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville, Mme Kristine Marsolais, conseillère d'arrondissement, district Centre, et M. Richard Leblanc, conseiller d'arrondissement, district Est, ainsi que les membres du comité d'embellissement.

**Mme Evelin Avelar et
M. Jean-Pierre Langford**
7080, avenue du Belvédère

**Copropriété Les Promenades
du Lac 2019**
7227, avenue M.-B.-Jodoin

M. Yvon Hébert
8707, place des Lilas

**Mme Rose De Leto et
M. Vincent Cantatore**
8710, place des Lilas

M. Vittorio Vescio
9457, avenue Justine-Lacoste

**Mme Marthe Harvey
et M. Luc Leclerc**
10229, boulevard des
Galeries-d'Anjou

**Les Condominiums
Duo d'Anjou – Phase 1**
7030, avenue Giraud

M. Michel Corbeil
105-8651, avenue Judith-Jasmin

Mme Josianne Béliveau
1-8671, avenue Montesquieu

M. Stanley Radaczynski
6374, boulevard des Roseraies

Le Syndicat des Copropriétés
7300, rue Saint-Zotique

**Mme Claire Haegel et
M. Louis Frenette**
6225, avenue Cairns

**Mme Louise Léger et
M. Normand Rivard**
6240, place du Bois-de-Coulonge

Mme Anna Di Pasquale
6280, place du Bois-de-Coulonge

M. Pierre-Paul Barry
6344, avenue Cairns

M. Alfonso Minicozzi
7701, avenue de Montpensier

M. Francesco Reino
7740, avenue d'Aubigny

**Mme Gigi Mei et
M. Angelo Polverari**
8221, avenue de la Seine

Mme Baya Elabed
7020, avenue Goncourt

Mme Yolanda Ruggiero
8-7901, avenue Trémolières

M. Roger Dauphinais
8271, place de Vaujourns

**Mme Jocelyne Langis et
M. Yves Tremblay**
6280, avenue de la Loire

Famille Cook
8270, boulevard Wilfrid-Pelletier

**Mme Emanuela Monaco et
M. Giuseppe Mancuso**
8373, place de Chanceaux

**Mme Sonia Camara et
M. José Silva**
7730, avenue Des Ormeaux

**Mme Christiane Lussier et
M. Daniel Pesant**
8349, avenue Chénier

Mesdames Mado et Nancy
7760, avenue Rondeau

M. Amirouche Arkam
7766, avenue Lévesque

Mme Denise Thibodeau
7787, avenue Mousseau

M. Jean-Guy Roy
8645, boulevard de Châteauneuf

Mme Denise Brochu
8651, boulevard de Châteauneuf

**Mme Anabella Mejia et
M. César Arcila**
8674, avenue Georges

**Riviera Réceptions
et Congrès**
7600, boulevard Henri-Bourassa Est

Pharmacie Jean-Coutu
8500, boulevard de Châteauneuf

MIP Inc.
9100, boulevard Ray-Lawson

Artemide North America
11105, rue Renaude-Lapointe

**Mme Louise Chartrand et
M. Denis Chalifour**
8170, avenue de Vaujourns

**Mme Olivette Drapeau et
M. Philippe Sauvageau**
8981, avenue Montesquieu

M. Luis Pelegrina
8400, avenue de Neuville

Les bénévoles du comité d'embellissement

Francine Sirois, Louise Racicot, Ana Maria Da Silva, la conseillère Kristine Marsolais, Diane St-Jean, le maire Luis Miranda, Monique Gauthier, Lurdes Ramos, Francine Beauchamp, le conseiller Richard Leblanc



DOSSIER CITOYEN

CRÉER VOTRE COMPTE, C'EST RAPIDE ET FACILE

L'arrondissement vous invite à créer votre compte sur le nouveau site de la Ville de Montréal au montreal.ca. Disposer d'un compte vous permettra d'accélérer vos démarches, de suivre l'état de vos demandes et de communiquer directement avec la Ville-centre en plus de pouvoir demander, renouveler ou remplacer un permis de chien ou de chat. Vous pourrez également personnaliser votre compte pour mieux voir les services déjà disponibles en ligne qui s'offrent à vous.

MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS – POLITIQUE MADA



LE PLAN D'ACTION EST APPROUVÉ

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre, le conseil d'arrondissement a adopté le plan d'action MADA 2019-2022. Ce plan comprend des actions regroupées autour de quatre axes d'intervention qui se veulent être des jalons pour bâtir un arrondissement à échelle humaine, optimiser la cohésion sociale, favoriser l'engagement des aînés dans notre communauté et les placer au centre de nos partenariats. L'arrondissement souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des aînés à travers son offre de services et ses organismes communautaires reconnus. Tous les objectifs visent à favoriser le vieillissement actif chez les aînés et à agir concrètement dans le mieux-vivre ensemble.

SONDAGE (SUITE)

LA POPULATION ANGEVINE TRÈS SATISFAITE

Au mois de mai dernier, l'arrondissement a procédé par sondage pour connaître l'opinion de la population angevine sur divers sujets touchant la vie municipale. Les questions se répartissaient parmi quatre grands thèmes : les moyens de communication, les services municipaux, la maison de la culture, les actions prioritaires de l'arrondissement. Un total de 1 754 questionnaires ont été reçus et traités.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

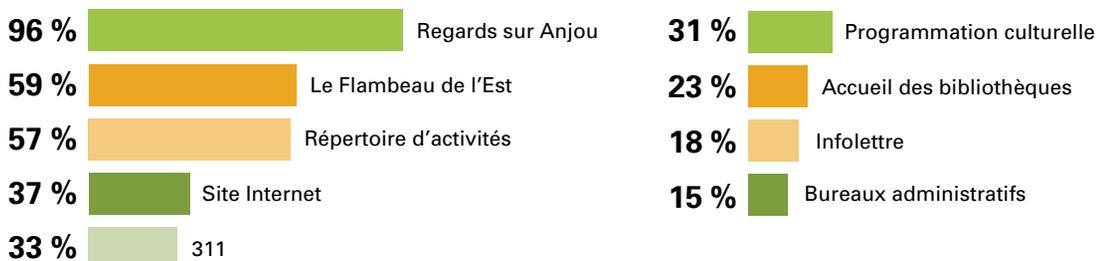
Pour la **quasi-totalité de la population** angevine, le bulletin municipal *Regards sur Anjou* constitue la source principale d'information concernant l'arrondissement. D'ailleurs,

9 répondants sur 10 lisent chacune des 10 parutions annuelles. Dans une proportion de plus de la moitié, ils souhaitent avoir des informations sur les travaux effectués dans l'arrondissement.

Plus de la moitié également des Angevins consultent le *Répertoire d'activités* d'Anjou ainsi que l'hebdomadaire *Le Flambeau de l'Est*. Un résident sur trois s'informe soit par le site Internet de l'arrondissement, soit grâce à la programmation culturelle, soit en appelant le 311.

On note que les adultes âgés de 55 ans et plus se réfèrent davantage à l'imprimé par rapport aux personnes âgées de 18 à 34 ans qui, elles, ont tendance à utiliser le site Internet pour s'informer. Seule 1 personne sur 10 s'est prononcée pour que les séances du conseil d'arrondissement soient webdiffusées.

Outils de communication ou services utilisés pour obtenir de l'information



Nouveaux sujets souhaités



LA MAISON DE LA CULTURE

Plus de **8 citoyens sur 10** sont favorables à l'idée que l'arrondissement élabore un modèle d'affaires qui représente la solution la plus adaptée aux besoins en la matière et la plus économique pour les contribuables angevins. D'ailleurs, deux scénarios se présentent à l'arrondissement. Un premier à long terme, qui implique une demande d'aide financière aux différents paliers de gouvernement, et un second à court terme, où l'arrondissement agira en tant que maître d'œuvre du projet et s'adjointra des partenaires pour la planification et la réalisation des travaux.



86 %
Favorable

Homme – 77 %
Femme – 90 %

LES ACTIONS PRIORITAIRES DE L'ARRONDISSEMENT

Près de **deux Angevins sur trois** pensent que l'arrondissement doit mettre en avant les actions qui favorisent **la mobilité urbaine**, comme le transport en commun, le transport actif et l'auto partage, ainsi que **les actions environnementales**, comme le verdissement et la construction de bâtiments durables, entre autres. Pour les tranches d'âge de 18 à 55 ans, ce sont les actions environnementales qui représentent la priorité la plus importante.



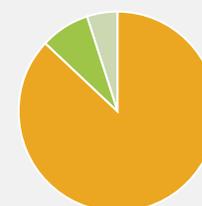
LES INVESTISSEMENTS

La **quasi-totalité des citoyens** souhaite que l'arrondissement continue d'investir dans les services suivants : surveillance dans les parcs, politique de tarification avantageuse pour les permis, organisation d'événements durant la saison estivale, financement des camps de jour.



LES SERVICES MUNICIPAUX

En ce qui concerne la qualité des services offerts par l'arrondissement, la **quasi-totalité des Angevins** s'estime satisfaite de manière générale et lui accordent une note d'environ **9 sur 10**, que ce soit pour les services des bibliothèques, l'offre culturelle, les activités sportives et de loisirs, les collectes ainsi que pour l'entretien des parcs et des terrains de jeu. Les résidents sont également satisfaits du déneigement dans une proportion de **8 sur 10** ainsi que de la grande majorité des parcs. Ils apprécient tout particulièrement les parcs Goncourt et Lucie-Bruneau.



● Satisfait – 87 %
● Neutre – 8 %
● Insatisfait – 5 %





Bibliothèque Jean-Corbeil

7500, avenue Goncourt
514 493-8260

Bibliothèque du Haut-Anjou

7070, rue Jarry Est
514 493-8271

Pendant la lecture à votre enfant, profitez de l'occasion pour parler de la couleur, de la forme et de la taille des objets.



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

Écris une lettre pour Noël !

Bibliothèque Jean-Corbeil

Samedi 30 novembre, de 12 h à 16 h

Vous voulez écrire au père Noël ou à un bon ami pour lui souhaiter de joyeuses fêtes ? Des bénévoles des Ateliers mot à mot du SAC Anjou vous aideront à trouver le mot juste. Tout le matériel est fourni.



Fous de brico !

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mercredi 13 novembre, à 15 h 30

Pour les jeunes âgés de 8 ans et plus



© makeymakey.com

Atelier de « Makey Makey »

Bibliothèque Jean-Corbeil

Jeudi 12 décembre, de 16 h à 18 h

Pour les jeunes âgés de 8 ans et plus
Inscription dès le jeudi 21 novembre

En équipe, créez votre propre clavier de commandes à partir d'objets connectés à un ordinateur. Vous pourriez jouer de la musique avec des fruits ou jouer à des jeux vidéo avec une manette en pâte à modeler !

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

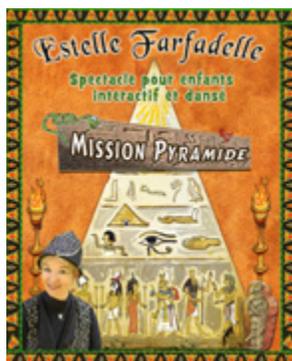
Laissez-passer disponibles au centre communautaire d'Anjou et à la bibliothèque du Haut-Anjou.

Estelle Farfadelle Mission Pyramide

Centre communautaire d'Anjou

Samedi 9 novembre, à 11 h

Pour les enfants âgés de 3 ans et plus



Estelle Farfadelle a pour mission de retrouver le nez du célèbre Sphinx. Avec l'aide des jeunes, elle part en Égypte à la découverte de la mystérieuse pyramide de Khéops, de ses labyrinthes secrets, de ses momies bien ficelées et de ses fabuleux trésors. Mais attention aux scorpions !

Un spectacle drôle et fascinant à faire danser les déesses, les momies et les pharaons.

Théâtre de deux mains Dans nos maisons

Centre communautaire d'Anjou

Samedi 30 novembre, à 11 h

Pour les enfants âgés de 3 ans et plus



© Alexandre Donato

Spectacle de Noël inspiré par le conte québécois *Rikiki* et par la légende du Géant Beauré. Un paysan découvre qu'un lutin a élu domicile chez lui et s'est amusé à lui jouer des tours. Lorsque le paysan lui met la main au collet, le lutin lui propose trois vœux en échange de sa liberté. Le pauvre paysan accepte le marché sans se douter que le lutin s'apprête à lui donner une bonne leçon.

LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-CORBEIL CONTINUE À S'EMBEILLIR

Comme vous l'avez peut-être déjà remarqué, les travaux de changement des plafonds et d'éclairage à la bibliothèque Jean-Corbeil sont en cours. Veuillez noter que du **3 au 17 novembre**, la bibliothèque sera **fermée**.

INFORMATIONS GÉNÉRALES IMPORTANTES

- Durant cette période, la chute à livres ne sera pas disponible.
- Vous pouvez obtenir votre carte de citoyen au centre communautaire d'Anjou, situé au 7800, boul. Métropolitain Est.
- Les documents réservés qui arriveront durant la période de fermeture seront conservés pour vous jusqu'à la réouverture.
- Si vous souhaitez récupérer vos réservations dans une autre bibliothèque du réseau durant la fermeture, vous pouvez le faire en modifiant le lieu de retrait en ligne.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTIVITÉS

Activités annulées

- Fous de brico du samedi 9 novembre
- Jeux vidéo du vendredi 8 novembre
- L'heure du conte des samedis 9 et 16 novembre

Les contes des petits mercredis ont lieu à la bibliothèque du Haut-Anjou.

EXPOSITION EN ARTS VISUELS



© Neldy Germain

Art Souterrain | Jeu et Diversion

Salle d'exposition Goncourt

Du 21 novembre au 12 janvier 2020

Aux heures d'ouverture de la bibliothèque Jean-Corbeil

Art Souterrain présente les artistes **Doyon Rivest** et **Guillaume Reymond**, dont les œuvres mettent de l'avant la place croissante du divertissement dans notre société. « L'être humain a besoin de se divertir, mais où se trouve le point de rupture entre activités synonymes d'émancipation ou de réflexion et activités qui seraient considérées comme aliénantes ou régressives ? » Laissez-vous prendre au jeu !

Le vernissage en présence des artistes se tiendra le jeudi 28 novembre, de 14 h 30 à 16 h. Café et biscuits seront servis.

Notez que des activités peuvent avoir lieu simultanément dans la salle d'exposition Goncourt.

ACTIVITÉS POUR LES ADULTES

CAFÉ RENCONTRE

Jeux de société pour votre temps des fêtes

Bibliothèque du Haut-Anjou

Mardi 3 décembre, à 10 h

Inscription à partir du 12 novembre

Avec nos bibliothécaires, vous découvrirez et expérimenterez une variété de jeux bien choisis pour vos rencontres amicales et familiales. Venez partager ce moment ludique en bonne compagnie. Rires et plaisir garantis !

RENCONTRES ET DÉCOUVERTES

La généalogie, une science et un loisir

Bibliothèque Jean-Corbeil

Jeudi 21 novembre, à 13 h 30

Inscription en cours

Conférence qui vous permettra de connaître les rudiments de la recherche généalogique, de découvrir les ressources documentaires autant dans les publications que sur Internet. Activité présentée par l'historien, auteur et généalogiste Marcel Fournier.